POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et Mu-NIVERLET, libraires:

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance générale (Harvas) nérale (Havas), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1° novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes. 7 heures 45 minut. soir, Omnibus. - 52 - Express.
- 32 - matin, Express-Poste. Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heure 50 minut, mat. 11 — 49 — matin, 6 — 43 — soir, 9 — 44 — — Omnibus. Omnibus. 9 — 44 — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte. 8 - 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »

— 10 » — 13 » Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans inélication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La partie officielle du Moniteur contient les décrets suivants, en date du 5 mai :

1º Sont nommés membres du conseil privé institué par décret du 1er février 1858:

S. Exc. le maréchal Vaillant. S. Exc. le comte Walewski.

2º M. de Royer, garde des sceaux, ministre de la justice, est élevé à la dignité de sénateur.

3º M. de Royer, sénateur, est nommé premier vice-président du Sénat, en remplacement de M. Mesnard, décédé.

4º M. Delangle, ministre de l'intérieur, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice, en remplacement de M. de Royer, élevé à la dignité de sénateur et nommé premier vice-président du Sénat.

5º M. le dac de Padoue, sénateur, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Delangle, nommé garde des sceaux, ministre de la justice.

6º M. le maréchal Randon est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le maréchal Vaillant, nommé major général de l'armée d'Italie.

Paris, 7 mai.

Nous n'avons pas appris que les Autrichiens aient continué leur monvement en avant. Il est positif que dans tous les engagements partiels qui ont en lieu jusqu'à présent, les troupes piémontaises out montré beaucoup d'élan et de résolution. Vérone a été déclaré en état de siége par le feld-

maréchal lieutenant Ignace Teimer.

Nous n'avons encore par nous-mêmes aucun renseignement sur les derniers évènements de Parme; si l'on en croit la Gazette de Vienne, la junte provisoire qui avait succédé au conseil de régence se serait dispersée, sur la sommation qui lui en aurait été faite par le commandant des troupes parme-

Une réunion publique doit avoir lieu à Londres, le 8 mai, en vue d'exprimer à l'empereur Napoléon et à la nation française les remerciements du peuple pour l'appui qu'ils donnent à la liberté, à la justice et à l'idépendance en Italie contre l'oppression de

Une escadre anglaise composée de 4 vaisseaux de ligne a dû partir de Malte le 1°1 mai pour l'Adria-

Il paraît que la proclamation de la reine pour l'enrôlement des marins a produit d'assez grands résultats; les enrôlements sont nombreux.

Les journaux anglais remplissent leurs colonnes de détails sur les immenses travaux qui s'exécutent dans l'arsenal de Woolwich. Il en est sorti hier une grande quantité de canons destinés à l'armement des batteries nouvellement construites.

D'après les derniers calculs, les élections anglaises amènent à la chambre des communes 306 libéraux et 250 conservateurs; ce qui mettrait le cabinet tory en minorité de 56 voix. Il reste encore à connaître une centaine de nominations.

Il vient d'être fait en Russie un grand nombre de nominations et de promotions militaires. Les plus remarquables sont celle du grand-duc Nicolas, frère de l'Empereur, comme chef de la réserve de la garde, et celle du gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg , Ignatieff , comme général d'infanterie.

Le ministère prussien, dans la communication qu'il vient de faire à la chambre des députés, a maintenu tous les termes de ses déclarations antérieures. La Prusse met son armée sur le pied de guerre pour veiller aux intérêts nationaux, à la sé-curité de l'Allemagne et au maintien de l'équilibre enropéen. Les ministres ont demandé un crédit de 40 millions de thalers (150,000,000 de fr.) et une augmentation de 25 0/0 sur le klassenstuer, c'est-àdire sur l'impôt qui frappe les propriétés bâties.

Le Journal de Genève nous apprend que le gonvernement piémontais a désigné pour le représenter à Berne, dans la conférence qui aura lieu au sujet de l'occupation du territoire neutralisé de la Savoie, M. le commandeur Alex. Jocteau, ministre de Sardaigne en Suisse. Le conseil fédéral a désigné, de son côté MM. Stæmpfli et Frei-Herosée, membres du conseil fédéral, pour représenter la Suisse. - Auguste Vita. (Le Pays.)

Paris, 8 mai, - Les Autrichiens paraissent avoir renoncé pour le moment à franchir le Pô. Il n'est pas exact qu'ils aient rétrogradé, mais leur marche éprouve un temps d'arrêt, ils cherchent à consolider leur position en élevant des fortifications de campagne.

Il est malheureusement certain que partout où elles passent les troupes autrichiennes ont commis tous les genres d'excès, et que tontes les fermes ont été saccagées et pillées.

Da reste, les troupes françaises réunies en Piémont forment anjourd'hui une masse imposante, et le prochain départ de l'Empereur fait pressentir l'approche d'évènements sérieux sur le théâtre de la guerre.

Aux projets de loi présentés le 5 mai par le ministère prussien à la chambre des députés, était joint nn mémoire trop étendu pour que nous puissions le reproduire : c'est un exposé des négociations diplomatiques qui ont précédé la guerre.

Un point curieux est à signaler dans cet exposé, qui est rédigé avec clarté et modération.

Le gouvernement prussien nous apprend qu'antérieurement à la dernière phase des négociations, l'Autriche avait fait savoir très confidentiellement à Londres et à Berlin qu'elle ne pouvait plus conserver aucun espoir sur les négociations suivies jusqu'alors, et qu'en conséquence elle avait l'intention d'adresser directement à la Sargaigne un ultimatum par lequel elle lui demanderait son désarmement immédiat.

Cependant la Prusse et l'Angleterre avaient dissuadé la cour de Vienne de la manière la plus pressante, dans son propre intérêt comme dans l'intérêt de l'Europe, de faire une démache dont on ne pouvait attendre d'autre conséquence que la guerre. Ces deux puissances comptaient fermement que leurs représentations seraient accueillies, puisque la proposition de l'Angleterre, savoir, un désarmément général avant le congrès et l'admission de tous les Etats italiens, selon le précédent du congrès de

TEVILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Troisième Partie.

(Suite.)

Ernest planta Maria juste en face de Juliette. Celle-ci n'exprima aucun déplaisir. Elle se contenta de sourire en glissant un mot à l'oreille du général qui tordit sa moustache grise et se haussa dans son col en enflant ses loues.

- La réputation de vos grâces et de vos charmes était arrivée jusqu'à moi, Madame, dit Ernest à sa dan-
- Tiens! elle a fait du chemin en passant probablement par les commentaires de Mme de Monglars?
- Oh! je vous jure...
- Ne jurez pas, on s'y brûle la langue. Qu'est-ce que devient le marquis ?
 - Il a passé au noir.

- Bah! lui que j'ai connu si gai , si gentil!
- Un ours à présent.
- Moins les griffes , j'espère.
- Je ne l'assirmerais pas. Il ne sais plus que trotter; il se rend invisible, reste taciturne ou parle à tort et à travers... C'est la bizarrerie, le caprice, la brusquerie. l'humeur grondeuse ou railleuse... Ce n'est plus le mar-
- C'est drôle, dit Maria, je vous croyais de ses amis.
- Je voulais épouser sa belle-sœur...
- Et la belle-sœur n'a pas voulu se laisser épouser?
- Précisément. N'est-ce pas qu'elle a mauvais goût?
- Mais oui , répondit Maria.
- Je ne me ferai pas meilleur que je suis. C'était sa dot que je convoitais.
- C'est clair. Est-ce qu'on se marie pour autre chose! - Savez-vous que nous nous comprenons-bien, Madame?
- A merveille.
- Quel dommage que la contredanse soit près de
- La contredanse, oui! mais non le bal.
- -Prenez-y garde, cette aimable parole me donne une
- Allez demander le reste à mon Argus.
- Qui ça? Lane ne eli , scones eman de esque con

- M. Colmann.
- Lui! cet ennuyeux! - Nous nous rendons ensemble en Italie.
- Vous entreprenez donc un voyage de pénitence ? Maria répondit en riant. Comme elle se disposait à regagner sa place, elle fut assez timidement saluée par un survenant. Elle jeta cette exclamation :
- · Vous ici , Monsieur Delaunay I.... C'est fantasti-
- Pourriez vous m'accorder un moment d'entretien ? demanda celui-ci.
 - Certainement. Venez, venez. Colmann dira ce qu'il

Mais Maria se trompait : Colmann ne pensait guère à elle en ce moment. Notre financier s'était engagé dans une conversation suivie avec miss Alicia; il trouvait un charme nouveau à presser de ses discours sans façon une jeune semme au parler naïf, et qui jouait à merveille l'ingénuité, tout en lorgnant les millions qu'on lui avait signalés. Ce qui flattait singulièrement l'amour-propre de Colmann, c'est que l'Anglaise paraissait fort insensible aux hommages des papillons qui tournaient autour d'elle.

Maria avait conduit Stéfane vers un petit boudoir éclairé par un lampe d'albâtre; elle s'y assit à côté de l'artiste sur une causeuse, et ils se trouvèrent aussi isolés que s'ils eussent été seuls dans la forêt la plus profonde.

Laybach, avait été acceptée par toutes les autres puissances intéressées et n'avait plus besoin que du consentement de l'Autriche.

On dut alors être très-vivement surpris, à Ber-lin, de voir l'Autriche, en présence de cette situation favorable à la réunion du congrès, refuser son assentiment à la proposition de l'Angleterre, et, même dans ces circonstances, envoyer effectivement sans délai l'altimatum qu'elle se proposait d'adresser au Piémont.

Le différend, tel qu'il avait existé jusqu'alors, entrait par là dans une nouvelle phase; « et, dit le » Mémoire, la Prusse s'est crue obligée de faire connaître à Vienne qu'elle regrettait et désap-prouvait la démarche faite par l'Autriche dans de telles circonstances. »

D'ailleurs le Mémoire confirme en termes qui n'ont rien d'ambigu la ferme résolution du cabinet prossien de maintenir une exacte neutralité. Il déclare que ses armements n'ont qu'un caractère purement défensif et d'antre but que la sureté de l'Al-

Les journaux allemands ne cachent pas leurs impressions au sujet de la politique suivie à Saint-Petersbourg. A en croire le Bærsenhalle, « le gouver-» nement russe ne se cache pas pour dire que si pour » le moment il ne s'est pas mis entièrement du » côté de la France et du Piémont, il est du moins moralement tout-à-fait pour ces deux puissances.» Le Journal de Dresde va jusqu'à déclarer que « la » Russie se serait engagée envers la France à ne pas permettre que les Autrichiens sortissent vainqueurs de la lutte. »

Evidemment ces journaux, en posant ainsi la question, veulent la dénaturer en l'exagérant ; c'est une manière nouvelle de remettre en avant le fameax traité offensif et défensif imaginé par le Times dans un interêt qui a déjà été signalé. Mais cette tactique va contre son but; on veut irriter l'orgueil de l'Allemagne; il se pourrait bien qu'on l'amenat tout simplement à réfléchir et à se calmer tout à-fait. -Anguste Vita. (Le Pays.)

On écrit de Vienne, à la date du 2 mai :

being that strength sob reduced

L'aspect de la ville est sinistre. Les esprits s'assombrissent. Le mécontentement augmente. Le pays succombe sous le poids des charges qui s'accroissent tous les jours. L'état des finances est désespéré. Le public fait remonter à l'autorité supérieure la responsabilité des calamités dont on est menacé et lui reproche la précipitation avec laquelle les évènements ont été amenés. On prétend ici que la guerre devieut de jour en jour plus populaire en France, tandis qu'elle est en Autriche hautement condamnée par le peuple. La Russie, ajoute-t-on, ne manquera certainement pas de prendre sa revanche. Le gouvernement se prépare à toutes les éventuali-

Le mouvement des troupes continue. On retire de la Gallicie les derniers bataillons que remplacent des régiments italiens. L'armée est magnifique; elle est incontestablement animée d'un esprit belliqueux fort exalté. Elle sent que son empereur ne règne que par elle et pour elle. Jamais l'Autriche n'a déployé un génie plus puissant d'assimilation. Mais tons ses efforts parviendront-ils à préserver l'intégrité de l'empire ? Il est permis d'en douter. On

croit que la guerre ne durera pas longtemps, si on 1 parvient à la circonscrire dans certaines limites. Mais quels en seront les résultats? Elle ne fera qu'angmenter ici le mécontentement général, et toute notre population sentira de plus en plus qu'elle est mal gouvernée. - Havas.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE.

No 8. - Environ 15,000 Autrichiens sont arrivés dimanche 1er mai, au soir, à Sonnazzaro. Le général Swcharzemberg a passé la puit à Lumello. Une forte réquisition a été ordonnée à Mède. Le maire a élé arrêté et conduit au quartier-général pour n'avoir pas pu remettre à temps les vivres demandés.

La vallée de la Scrivia est fortement occupée par les Français. Les Autrichiens sont entrés à

Modène et à Reggio.

Nº 9. - Turin, 3 mai, au soir. - Les Autrichiens ont passé un bras du Pô, a Cambio; ils ont anssi tenté de jeter un pont sur la Sesia, mais la crue des eaux de la rivière leur a opposé un obstacle. - Partout où ils passent, ils font de trèsfortes réquisitions, menaçant du pillage et de l'incendie, et d'une pénalité quintuple de la valeur des vivres qu'ils demandent. - Rien de nouveau du côté de Verceil, nos troupes continuent d'occuper les positions conjointement avec les troupes fran-

Nº 10. - Turin, 4 mai, au matin. - Hier au soir les Autrichiens construissient des ponts sur les deux bras du Pô; l'un de ces bras est appelé Tanaro, parce qu'il formait l'ancien lit du Tanaro. Les ponts se construisent sur la route nationale qui, de Tor-tona, conduit à Alexandrie. Hier, 150 Autrichiens ont passé la Sesia, à Caresano; ils se sont portés à Vidanova de Casale; ils s'y sont arrêtés quelques heures, puis ils ont repassé la rivière. Dans la soirée, un détachement est arrivé à Terranova, et a fait une forte réquisition de vivres et de voitures. Il continue de passer des troupes françaises et du matériel de guerre par Turin, et il en arrive à Suze.

Le gouvernement provisoire de Toscane a décrété : 1º L'abolition de la peine de mort ; 2º la révision du Code pénal civil, du Code pénal militaire et du règlement organique et de procédure

des tribupaux criminels militaires.

Nº 11. Torin, 4 mai au soir. — L'enuemi a ca-nooné hier dans la direction de Valenza, sans aucuo effet, et il s'est avancé de Combio daus la direction de Salle. Sur la gauche du Pô, il s'est avancé jusqu'à Trino. Il a tenté aussi, mais en vain, de passer le Pô, sous Frassinetto; de notre côté il y a en une vingtaine de morts et de blessés. A Parme, l'approche des troupes autrichiennes du côté de Modène a engagé quelques officiers à arborer de nouveau le drapeau ducal. D'antres officiers se sont retirés sur le territoire sarde.

N. B. Dans le bulletin précédent, on a dit par erreur la route de Tortona à Alexandrie, au lieu de

Tortona à Mortara.

Nº 12. Turin, 5 mai, matin. - La tentative de passage du Po à Frassinetto a en lieu le 3. Le feu a commencé à 5 heures du matin et duré jusqu'à 8 heures du soir. Il a recommencé hier à 2 heures et il a duré pendant tout le reste de la journée. Nous avons eu peu de blessés. L'ennemi a beaucoup souffert. Les Autrichiens au nombre de 4,000, tant infanterie que cavalerie, étaient à Castel-Nuovo-Scri-

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 6 mai (midi). - Bulletin officiel. - Les Autrichiens ont augmenté leurs forces à Verceil; ils y construisent des ouvrages de défense. Ils ont occupé Trino et Pobietto, et leurs avant-postes étaient à Trouzano. La nuit dernière, ils se sont retirés de Tortone. Hier soir, ils ont brûlé sept arches da pont Scrivio, à Plaisance, et ont ordonné la démolition des bâtiments près des fortifications.

Turin, 6 mai. - La Gazette piémontaise publie la notification relative à l'embargo sur les navires autrichiens, dans les ports sardes. Les propriétés neutres, qui se trouveront à bord des navires autrichiens, seront respectées, conformément aux délibérations du congrès de Paris de 1856.

Les dernières nouvelles annoncent qu'une patrouille piémontaise s'est emparée de matériaux que l'ennemi avait transportés sur la rive de la Sesia pour jeter un pont entre Candia et Terranova. Le corps ennemi qui occupait hier Trino et Pobietto s'est retiré sur Verceil.

Londres, 7 mai. - Le Times dit que 6,000 Autrichiens sont arrivés à Ancône, depuis le 30 avril. avec des provisions pour six mois.

Turin, 7 mai, 10 heures 10 minutes du matin. -Bulletin officiel. — Le général La Marmora s'est porté sur la ligne de la Doire Aucun mouvement notable de la part de l'ennemi n'a en lieu.

La municipalité d'Ancône a adressé des réclamations au pape contre l'augmentation de la garnison antrichienne et des fortifications qu'elle y a déjà

Berlin, 7 mai. - Toute notre ville est en deuil. Le Nestor de la science allemande, Alexandre de Hamboldt est mort hier à 3 beures du soir. - Ha-

La circulaire suivante a été adressée par Son Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes aux évêques de France : ladysyson « Monseigneur, A ladybason of

» La question italienne pouvait être pacifiquement résolue. C'était le désir sincère de l'Empereur qui l'a manifésté de la manière la plus expressive, en adhérant franchement à tontes les conditions que les grandes puissances mediatrices jugeaient utiles pour le succès du Congrès et pour le repos de l'Europe. Mais au moment même où les difficultés semblaient aplanies, l'Autriche, brisant tout à coup les negociations entamées, a voulu et déclaré la guerre. Elle assume ainsi la terrible responsabilité des évènements, et le monde entier jugera sa conduite et

Il importe maintenant, Monseigneur, d'éclairer le clergé sur les conséquences d'une lutte devenue inévitable. On a beaucoup commenté, suivant des passions et des intérêts divers, le rôle que la France va prendre au milieu des circonstances actuelles. L'Empereur y a songé devant Dieu, et sa sagesse, son énergie et sa loyauté bien connues ne feront dé-

faut ni à la religion ni au pays.

Delauuay avait l'émotion d'un homme qui vient d'accomplir un long voyage avec une pensée fixe; avec un desir brûlant. Il contemplait Maria comme on contemplerait un joyau égare, puis retrouvé après bien des recherches laborieuses. Mais sa joie, car il en avait, teneit de la fièvre; elle était inquiète et même triste.

- Comment, Monsieur Delaunay, c'est vous III. Franchement, si l'on m'avait fait deviner quelle était la personne que j'allais voir, vous eussiez été le dernier à qui j'eusse pensé.

- J'étais donc bien loin déjà de votre souvenir !...... dit-il avec amertume.

- Vous ne me comprenez pas. Mon souvenir vons était acquis, à vous, à votre excellente femme, à votre adorable Henri. C'est chez vous que j'ai passé mes meilleures heures depuis bien des années. Bon petit ménage, dont j'ai tant de fois envié le sort.

- Vous ne m'aviez pas oublie, Madame ! most same

C'était impossible. Ne fût-ce que par égoïsme, je me rappelerais mes anciens voisins. Quant à la surprise que je vous ai témoignée, elle est naturelle; qui pouvait s'attendre a voir M. Stefane Delaunay, artiste modeste, époux et père de famille, arriver tout droit à Aix, comme un diplomate ou un hanquier.

- Oh! sans doute, de telles fortunes ne sont permises qu'à un M. Colmann.

Il a le moyen de se les procurer; et vous, Monsieur

Delaunay, votre désavantage sur lui, c'est d'être tout simplement un homme de mérite.

Si j'ai tout quitté, si j'ai jeté de l'argent dans ce voyage, si j'ai dû colorer mon depart d'un prétexte specieux, si j'ai trompé la confiance de ma pauvre Célestine, si j'ai fait tout cela, Madame, ça été pour vous, pour vous seule, pour vous qu'il me fallait revoir, pour vous sans qui je ne pouvais plus vivre, pour vous que j'aime comme un insensé! 91 . sits

Cette déclaration l'avait conduit aux pieds de Maria.

Elle frissonna et recula epouvantée. 19 alol 807 9

- Taisez-vous, malheureux Stefane, s'ecria t-elle, taisez-vous, je vous en conjure.

- Maria! je vous aime! je vous aime! into alali

- S'il est vrai que vous m'aimiez, si j'ai sur vous quelque pouvoir, taisez-vous! Ce que vous venez de m'avouer ine cause de l'horreur....

- Quoi! lorsque vous accordez votre attention à des hommes sans principes....

- Eh! c'est justement mon excuse. Le marquis était dans la voie du mal, il gaspillait son temps, son argent. Je l'ai trouvé ainsi, je ne l'ai pas perdu. Colmann s'ennuyait: il ne m'aime pas, non; mais il a pensé que je serais pour lui une distraction vivante. Qu'est-ce que me font ces hommes-la! que m'importe si leur existence se consume sans profit, et si leur fortune suit le même chemin? Ils sont juges de leurs actions, ils en sont responsables, et de même qu'ils me méprisent en me flattant, de même je les dédaigne en les ruinant. La plupart de ces gens du monde sont mariés, il est vrai, mais quel est le lien qui les unit à leurs femmes? un lien d'intérêt, un contrat. L'or a cherché l'or ; une affaire !... De part et d'autre le cœur n'a rien apporté, et dans la corbeille de la fiancée il n'y avait que des diamants, des dentelles et des cachemires. Vous, au contraire, Monsieur Delaunay, quelle différence entre votre ménage et ces espèces de maisons de banque!... Votre union est fondée sur la tendresse, l'estime réciproque, sur la confiance. Cette Célestine, qui est bien la meilleure créature du monde, n'a cessé de veiller sur vous, de vous prodiguer ses soins; elle a souffert de vos souffrances, elle a pleuré les mêmes larmes que vous.... Songez-y; souffert et pleuré ensemble!.... Et quelle était sa consolation, à cette digne femme? avec son enfant, c'était vous! vous toujours!.... Tenez, Monsieur Stefane, j'ai commis bien des fautes, - et il y en a que je n'oserais avouer; - j'ai donné le scandale; j'ai été en un mot ce que sont mes pareilles; mais quand je songe à votre Célestine, à votre Henri, à ces bons êtres qui n'ont que vous, et qui loin de vous, s'affligent sans doute, tenez, j'aimerais mieux m'enfoncer un couteau dans le cœur que de ne pas vous crier: Allez-vous-en! and al offrid

Stefane se leva. Il était pâle. Le remord vibrait en

» Le Prince qui a donné à la religion tant de témoignages de déférence et d'attachement, qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique, et il veut que le chef suprême de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de Souverain temporel. Le Prince qui a sauvé la France des invasions de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses dectrines ni sa domination en Italie.

» Mais, dans ce pays où l'oppression étrangère est la cause de souffrances et d'agitations perpétuelles, l'Empereur croit, avec l'expérience et la justice, que le plus grand bienfait pour les gouvernements est de rétablir leur existence indépendante, leur liberte d'action et la possibilité de travailler, sans crainte des bouleversements, au bien-être et au légitime progrès des peuples. Ces idées pratiques, généreuses et chrétieunes, tendent à fonder sur des bases solides l'ordre public et le respect des souve-

rainetés dans les Etats italiens.

» Tels sont les sentiments de Sa Majesté si sou vent révélés par ses actes et qu'Elle vient de confirmer dans le noble manifeste adressé à la nation. Ils doivent faire naître dans le cœur du clergé français autant de sécurité que de gratitude. L'Empereur et l'armée seront bientôt en présence de l'ennemi : que Dieu protége la France et l'Empereur! Cette ardente prière, j'en suis convaincu, Monseigneur, serà celle du clergé tout entier prosterné au pied des antels et s'associant ainsi aux vœux et aux émotions ds la partie.

» Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute

consideration.

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes, Signé: ROULAND. »

FAITS DIVERS.

On lit dans Moniteur :

L'Empereur a décidé, le 6 mai 1859, qu'il serait fait une nouvelle application du décret du 7 mars, qui a augmenté le cadre de l'état-major général ainsi que celui du corps d'état-major, et dont l'effet avait été suspendu pendant la paix.

Ainsi le cadre de l'état-major général (11° section)

Ainsi le cadre de l'état-major général (1 resection) est augmenté de 30 officiers généraux, savoir : 10 généraux de division, ce qui porte le complet des officiers généraux de ce grade à 90

20 généraux de brigade, ce qui porte le complet des officiers généraux de ce grade à. 180

Total des officiers généraux de la 1^{re} section. 270 Le cadre du corps d'état-major est augmenté de 50 officiers, savoir :

Total des officiers du corps d'état-major. 610 Il ne sera pourvu aux emplois créés que dans la limite des nécessités du service.

- Jeudi soir, à 10 heures, un incendie considéra-

ble de fourrages a cu lieu dans un magasin du quai de la Rapée, à Paris. Des détachements des 18°, 26°, 80°, 82° de ligne, un bataillon de chasseurs à pied, des employés du chemin de fer de Lyon se sont empressés de porter secours. L'incendie a pu être limité à un grand magasin de foin. Les maréchaux Magnan et Vaillant, le colonel des pompiers, M. de Lacondamine, M. Jarry, chef du cabinet du préfet de police, sont arrivés sur le lieu du sinistre et ont dirigé les secours. Tout le monde a fait son devoir.

CHRONIQUE LOCALE.

TOUJOURS L'ÉCHELLE MOBILE.

Les évènements politiques ont une telle importance aujourd'hui, qu'ils dominent toutes les autres questions; mais comme ces évènements proviennent de la politique d'un Etat qui vent rester étranger à la civilisation, qui vent entraver les mutuelles relations des peuples, je pense qu'une question qui touche le libre échange ne paraîtra pas aussi hétéroclite qu'on pourrait le penser tout d'abord.

Le monopole isole un pays de la grande famille humaine : il détroit ces liens et ces avantages muinels que la Providence avait eu vue, le jour où il lui plut de répandre tant de diversité parmi toutes

les régions du globe.

En 1846, un homme illustre, une de nos gloires militaires, le maréchal Bugeaud, organe du parti prohibitif, déclara, du hant de la tribune, qu'une invasion de Cosaques serait moins à craindre pour notre agriculture, que la libre entrée du bétail étranger; depnis huit aus cette entrée est libre, l'agriculture française n'en est point atteinte, le prix de la viande u'est point avili.

Vaincus pour la question du bétail étranger, les

Vaincus pour la question du bétail étraoger, les prohibitionistes se reportent du côté des céréales étrangères. Nous pouvous voir que, sous ce rapport, ils ne sont pas plus heureux, car plus une denrée est nécessaire à la vie de l'homme, plus le commerce et la production de cette denrée doivent être libres.

Si dans le passé les famines étaient si nombreuses, si épouvantables, on en trouve l'explication dans l'histoire de la production et du commerce des céréales, histoire qui n'est qu'un long martyrologe. C'est au ministre d'un roi malheureux, c'est à l'économiste Turgot que nous devons la libre circulation des grains en France, jusqu'alors on avait vu le blé pourrir dans certaines provinces, faute de routes, faute de libertés de transactions commerciales, tandis que dans d'autres le peuple mourait de faim.

Laissant ces tristes souvenirs, j'arrive à l'échelle mobile, établie en 1819, aggravée en 1820. La France fut divisée en quatre zones pour l'importation et l'exportation des grains; la loi de 1832 maintint cet état de choses sans aucune altération importante. Le département de Maine et-Loire se trouve dans la 3° classe, 3° section; Saumur est un marché régulateur.

Voici maintenant quels sont les droits perçus sur les importations et les exportations: lorsque le prix régulateur dépasse 28 francs dans la 1^{xo} classe, 26 francs dans la 2°, 24 francs dans la 3° et 22 francs dans la 4°, l'importation est libre aussi bien par navires étrangers que par navires français, ou du moins elle n'est soumise qu'à un simple droit de balance de fr. 0, 25 par hecto. Lorsque le prix vant de 28 à 27,01 francs, l'importation continue à être permise au droit de balance, par navires français, mais par navires étrangers, elle est frappée de fr. 1, 50 par hecto. Ce droit différentiel continue à être perçu lorsque le prix descend à des limites inférieures. Au dessous de 26, 24, 22 et 20 jusqu'a 23, 01 — 21,01 — 19,01 et 17,01, le droit de balance de fr. 0,25 s'augmente de 1 franc par chaque franc de baisse.

Pour les farines, les droits par quintal métrique sont, à l'importation, triples des droits sur les blés par hecto, moins une fraction insignifiante (0, 25) et le double seulement à l'exportation. Telle est cette législation, législation que j'abrège, législation qui semble avoir épuisé la mesure des complications douanières.

Les agriculteurs persuadés que l'échelle mobile leur permettra de vendre leurs grains à un prix plus élevé, en cultivent davantage, au détriment des autres cultures, cet excédant ne manque pas d'encombrer les marchés et d'avilir les prix; on restreint alors les cultures, et les récoltes deviennent insuffisantes, après avoir élé surabondantes.

Le prix du blé ne dépend pas des législateurs, mais bien des récoltes qui sont bonnes ou mauvaises. Comme toute espèce de marchandise, les céréales sont soumises aux fluctuations de l'offre et de la demande.

La France est le plus beau domaine de l'univers, disait le vieux Sully; son sillon coule de l'or comme les fleaves de l'Amérique. Notre commerce est susceptible de prendre une grande extension. Comme les disettes ne sont jamais universelles, grâce à l'ordre admirable de la nature, le commerce pourra de plus en plus aisément combler les vides qui lui seront signalés d'un côté, par les excédants qui se manifestent d'un autre. « Les manx provenant de » l'inconstance des saisons, dit M. de Molinari, se » trouveront ainsi atténués autant qu'ils peuvent » l'être, et l'alimentation des peuples deviendra de jour en jour plus assurée et plus régulière, mais il faut que les lois sur les céréales ne portent point obstacle à la libre circulation des subsis-E. DE Fos. tances. »

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 9 mai. — M. le ministre de l'intérieur, en prenant possession de son département, vient d'adresser aux préfets une circulaire que nous reproduirons prochainement.

On annonçait hier au soir que M. le comte de Persigny succédait au maréchal duc de Malakoff, dans l'ambassade de Londres. Ce bruit n'a pas encore reçu de confirmation officielle.

Les Autrichiens, quittant la route de Verceil à Turin pour faire un à-droite vers le nord, ont occupé Saluzola, dans la direction d'Ivrée, et menacent ainsi de tourner la ligne de la Dora-Baltea.

On pous assure que le départ de l'Empereur doit avoir lieu demain à six heures du soir.

Si nous sommes bien informés, Sa Majesté snivrait la rue de Rivoli dans tout son parcours pour se rendre du palais des Tuileries à la gare de Lyon.

(Le Pays.)

— Vous me parlez ainsi, dit-il, et j'admire pendant ce temps que vous puissiez unir tant de raison à.....

Il s'arrêta.

— Continuez, lui dit-elle; j'ai eu trop de franchise pour que vous n'ayez pas à votre tour cette liberté de langage.

- Non, je n'en ai pas la force. Vous m'avez accablé, vous m'avez humilié profondément.

— Quoi! Stéfane, ne m'avez-vous pas comprise! Oh je serais bien malheureuse si ma première bonne action n'était pas appréciée! Moi, vous humilier! en ai-je le droit? Et votre femme, est-ce qu'elle a songé à m'humilier quand je venais à elle rafratchir mon cœur en sa compagnie? Croyez-moi, Monsieur Delaunay, moi qui suis abaissée, je vous ai relevé; oui, relevé à vos propres yeux; moi qui suis dans l'abtme, je vous ai empêché d'y tomber. Un peu plus, et si j'avais été assez infame pour accueillir votre amour, que fussiez-vous devenu? Votre ménage était perdu, votre honneur anéanti; le désespoir eût pesé sur votre femme, et votre pauvre enfant se fût trouvé peut-être orphelin. Allez-vous-en, Monsieur Delaunay... allez-vons-en!

— Oui, oui, s'écria-t-il; oui, à l'instant même! Adieu, Maria, adieu!

Maria resta ensevelie dans ses réflexions. Ce devoir qu'elle avait rappelé à un insensé, c'était sa condamnation à elle; dans ce qu'elle avait dit il n'y avait pas un seul mot qui ne pût s'appliquer à son passé. Elle se prit à évoquer des images, à rapprocher des souvenir... et alors elle sentit des larmes mouiller ses yeux. Mais aussi la satisfaction d'avoir rendu un mari à Célestine, un père à Henri, lui fit du bien. Elle s'était rattachée ainsi à ces bons êtres entrevus quelques moments à peine, et que peut-être elle ne devait plus rencontrer.

-Ah! Madame! je vous cherchais partout. J'étais en

C'était Ernest qui venait d'entrer et avait reconnu

— Vous êtes trop aimable, Monsieur. Je vais prendre votre bras. Il faut que je retourne auprès de M. Colmann.

- M. Colmanu? Il m'a paru fort occupé de cette certaine Anglaise...

— Vraiment? Il tient à ce qu'elle se moque de lui. Laissons-le s'empêtrer dans la galanterie. Est-ce que nous ne retournons pas au bal?]

- Si nous faisions un tour au salon de jeu?

- Comme il vous plaira.

(La suite au prochain numéro.)

Marche de Saumur do 7 Mai.

Į	Sibos elibal Liver Ct un in-mener et teg 1911 - 105 6
1	Froment (hec. de 77 k.) 15 76 Graine de colza
1	2º qualité, de 74k. 15 15 - de lin 25 -
1	Seigle 9 20 Amaudes en coques
1	Orge 9 20 (l'hectolitre)
1	Avoine (entrée) 1i) - - cassées (50 k) 62 -
l	Fèves 12 40 Vin rouge des Cot.
l	l'ois blancs 22 — compris le fût.
l	- rouges 18 - 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
J	Cire jaune (50 kil) . 250 — 2 ·
1	Cire jaune (50 kil) . 250 — 2* (a) — . 110 — Huile de noix ordin. 60 — 5* (a) — . 90 —
1	- de chenevis 45 - de Chinon 70 -
1	— de lin 49 — de Bourgueil . 120 —
1	Paille hors barrière. 28 66 Vin blanc des Cot.,
3	Foin 80 66 1 1 e qualité 1838
	Luzerne (droits com) 78 - 2 2 80 -
d	Luzerne (dreits com) $78 - 2^{\circ} = 3^{\circ} = 3^$
	- de luzerne . 52 - ordinaire
	(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 7 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 61 10. 4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Ferme à 88 75 BOURSE DU 9 MAI.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 60 90
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 88 75.

P. GADET, propriétaire - gérant.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de Mº CLOUARD, notaire à Saumor, et de Mº RICHE, avoué à Angers.

VENIE

Sur licitation, avec admission d'étrangers, par suite de baisse de mise à prix,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Sises a Saumor, rue Haute Saint-Pierre, nº 13, occupées par l'œnvie du fourneau alimentaire, et autres locataires.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de Me CLOUARD, notaire à Saumur, commis à cet effet, le mardi 24 mai 1859, heure de

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'en exécution : 1º d'un jugement rendu sur requête, par la première chambre du Tribunal civil de première instance séant à Angers, le 19 mai 1857, dûment enregistré: 2° d'un autre jugement du même Tribunal, en date du 12 avril 1859, aussi enregis-

Et aux requête, poursuite et dili-

gence de : 1º M. Joseph-Aimé de Momigny, docteur-médecia, demeurant à Montmartre, près Paris, chaussée Clignan-court, n° 16, et de M™ Cécile Ravary, son épouse, de lui autorisée, demenrant avec lui;

2º M. Jacques Passe, notaire à Con-tigné, et M^{me} Bathilde-Marie-Henriette de Momigny, son épouse, aussi de lai autorisée, demeurant ensemble à Contigné (Maine-et-Loire);

En présence et avec le concours et consentement de M. Aimé Collet-Dubignon, recteur honoraire de l'Académie d'Angers, officier de la Légiond'Honneur, demeurant à Angers, rue Belle-Poignée;

Ce dernier au nom et comme administrateur provisoire de la personne et des biens de M. Eugène-Louis-Antoine de Momigny, non interdit, mais en état d'aliénation mentale, et, en raison de cet état, placé en traitement à l'hospice Saint-Jacques, de Nantes;

Mondit sieur Collet - Dubignon, nommé à ladite qualité, par jugement du tribunal d'Angers, du 22 juillet 1856, enregistre;

Tous les sus-nommés ayant Mo Athanase-Benjamin Riche, pour avoué;

Il sera procédé, le mardi 24 mai 1859, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M° Clocard, notaire à Saumur, y demeurant, commis à cet effet par le jugement du 12 avril 1859, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, de l'immeuble ci-après désigné, indivis entre les héritiers sus-nommés de M. Joseph-Antoine de Momigny, en son vivant percepteur à Trélazé, arrondissement d'Angers, y décédé, et de Mme Bathilde - Hospice Collet, son épouse, leurs père et mère.

DÉSIGNATION.

Une vaste maison, située à Saumur, autrefois rue du Temple, actuellement rue Haute-Saint-Pierrre, nº 13, occupée par l'œuvre du Fourneau alimenet autres locataires, consistant

Au rez-de-chaussée, en une grande pièce à cheminée sur la rue, office, petite cuisine, grande chambre derrière, cuisine, bûcher, lieux d'aisances, place à fumier, plusieurs caves, écurie, grande cave voûtée, cour, porche d'entrée servant ordinairement (227)

de remise, et commun avec la maison

Au premier étage, plusieurs chambre hautes à cheminée, corridor, galerie.

Au deuxième étage, plusieurs chambres, lieux d'aisances, terrasse, angar sur la terrasse, escalier en pierres pour y monter, sortie sur la rue de la Montée-du-Fort, grenier régnant sur tous les bâtiments, deux pompes.

Et généralement toutes les servitudes et appartenances dépendant de ladite maison, y compris les glaces et objets mobiliers qui y sont attachés à perpétuelle demeure, sans aucune exception ni réserve, avec les droits résultant au profit des vendeurs du titre de propriété énoncé au cahier des charges, sous la date du 11 mars 1826.

Cette maison joint au levant Mme veuve de Fos, au couchant Mme veuve Commeau, au nord la rue Haute-Saint-Pierre, et au midi la Montéedu Fort.

MISE A PRIX.

La vente aura lieu sur la nouvelle mise à prix de 6,000 francs, comme première enchère, ainsi fixée par le jugement du 12 avril 1859, ci. 6000 fr.

L'ancienne mise à prix était de 10,000 francs.

S'adresser, pour les rensignements : 1º A Me CLOUARD, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges

2° A M° Riche, avoué poursuivant, Angers, rue St-Jacques, 8, près le Pilori.

Fait et rédigé par l'avoné soussigné, à Angers, le 4 mai 1859.

Signé: RICHE. Enregistré à Angers, le 5 mai 1859, fo 163, c. 7, reçu un franc dix centimes, décime compris. Sigué : DUTIER.

Suivant acte sous seings privés, en date au Puy - Notre - Dame de fin fevrier mil huit cent cinquante-neuf, enregistré à Saumur le cinq mai 1859, folio 61, recto, case trois, par Touchard, qui a perça pour tous droits cinq francs, décime cinquante centi-

Il appert que la société qui existait entre M. Aristide-Gustave Chevalier, propriétaire et ancien marchand, demeurant au Puy-Notre-Dame, d'une

Et M110 Constance-Estelle-Henriette Gueniveau, marchande, aujourd'hui femme René Tessier, demeurant aussi au Pay-Notre-Dame, d'autre part;

Cette société, formée pour cinq années, suivant acte passé devant Mº Poynot, notaire a Montreuil-Bellay, le quatre juin 1857, enregistré, pour la vente, au Poy-Notre-Dame, de rouennerie et nouveautés, sous la rai-son sociale Gueniveau et Chevalier, est dissoute.

Ladite D110 Gueniveaau, femme Tessier, est seule chargée de liquider ladite société; en compensation, toutes les créances et marchandises appartiennent à la demoiselle Gueniveau femme Tessier.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENDEND

DE

CHEVAUX REFORMES.

Samedi prochain 14 mai 1859, à midi, dans le manége des écoyers, il sera procédé à la vente aux enchères de treize chevaux provenant de l'Ecole impériale de cavalerie.

On paiera comptant, et 5 pour cent

Saumur, le 10 mai 1859. Le Receveur des Domaines par intérim. C. MARTIN.

AL WEDNIELD

LES BIENS

Ci-aprés,

Appartenant à M. PIERRE SANZAY.

Commune de Bagneux.

Un pré, contenant 21 ares 3 centiares, situé prairie de la Roche, joignant au nord le sieur Bullean, au levant les héritiers Desmé et Bulleau, au couchant Mme Grandmaison.

Commune d'Artannes.

Un pré, contenant 19 ares 30 centiares, situé dans la prairie de la Motte, nommé le Cul-de-la-Prée, joignant au nord Eveillard, au levant le Though, au midi M. Rousseau, au couchant le sieur Fournier.

Commune de Varrains.

Un pré en forme de triangle, contenant 5 ares 76 centiares, situé au lieu dit les Peaumards, joignant au nord le sieur Seigneur, au midi Mmº de Messemé.

Commune de Saint-Cyr.

Un morceau de bois, contenant 38 ares 50 centiares, au lieu dit le Culde-Chèvre, joignant au nord le sieur Lecesvre, au levant M. de Brézé, au midi Jean Buzard, au couchant un chemin.

Commune de Chacé.

Une maison, située au bourg de Chacé, sur la grande route de Saumur à Saint-Cyr.

S'adresser, pour traiter, au sieur LECESVRE SANZAY, propriétaire à Dis-tre, ou à M° DUTERME, notaire à Saumur. (191)

MALADIES NERVEUSES

De l'estomac et des intestins.

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Pois-sonnière, n° 4; à Saumur, chez M. DAMICOURT. (228)

A VENDRE

1º Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2º Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

GRAND ENTREPOT

DE BIERE DE TABLE,

Chez GIRARDAU, Café Saumurois, rue Saint-Nicolas. (224)

ALGOUDER PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, ponvant contenir six chevaux. - REMISE et PIED. A-TERRE, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte. rue Bodin, 12, ou à Me LEROUX, potaire.

Il y aura toute facilité pour les paie ments.

A VENDRE ou A. LOUER Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. Jouffrault.

A VENDRE

DUA LOUBR Pour la St-Jean prochaine.

UNE MAISON,

Sise à Saumor, quai de Limoges, occupée autrefois par M. Boutault, boulanger.

S'adresser à Me DUTERME, notaire à Saumur, ou à M. Foucque, quai de Limoges. (182)

A VENDRE LANG SO

DEUX MACHINES A VAPEUR, L'une fixe de la force de trois chevaux, et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSERRE-MARQUIS, à Saumor, on à M. Fuseillier, mécanicien à Montreuil (139)

A VENDRE

Une MAISON (Café - Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, nº 3. S'adresser à Me LE BLAYE, notaire.

ALDUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE, Située à 6 kilomètres de Saumur,

A 500 metres de la Loire.

S'adresser à Me Beaurepaire, avoué, rue Cendrière, nº 8.

La belle découverte faite par M. Dumont, phon à Cambray, dans sa Pommade anti dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853. Ce précieux Cold-Cream

d'une manière certaine doutes les DAR-TRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAI-SONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Dami-COURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie Ménière. (54)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN . chimiste. Cette composition est infaillible pour

arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empèche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétes regeneratrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et bril-lants, et empêche le blanchiment; GA-RANTIE. - Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, PRIX DU POT: 3 FR.

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE Jª ALGLAVE

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.